



Alcon Canada Inc.

Rapport annuel sur les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

Alcon

Objet

Le présent rapport décrit les mesures prises par Alcon Canada Inc. (**Alcon Canada**) au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, afin de prévenir et d'atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises au Canada ou ailleurs par Alcon Canada ou de marchandises importées au Canada par Alcon Canada. Ce rapport fournit également des renseignements supplémentaires requis par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi)*.

À propos d'Alcon Canada et d'Alcon

Alcon Canada est une filiale en propriété exclusive d'Alcon Pharmaceuticals Ltd., elle-même détenue en propriété exclusive par Alcon Inc. Dans ce rapport, Alcon Inc. et ses filiales directes et indirectes (y compris Alcon Canada) peuvent être désignées collectivement par le nom **Alcon**.

Alcon est le chef de file mondial en soins oculaires dont la mission est d'aider les gens à voir avec clarté. Avec plus de 75 ans d'histoire, Alcon est la plus grande société de soins oculaires au monde, avec des entreprises complémentaires dans les domaines des produits chirurgicaux et des soins de la vue. En tant que société d'envergure mondiale, Alcon travaille directement dans 56 pays et dessert des consommateurs et des patients dans plus de 140 pays. Alcon recherche, développe, fabrique, distribue et vend une gamme complète de produits de soins oculaires dans le cadre de ses activités chirurgicales et de soins de la vue.

Engagement envers les droits humains

Alcon Canada et Alcon estiment que toutes les personnes doivent être traitées avec dignité et respect et reconnaissent l'importance du maintien et de la promotion des droits fondamentaux de la personne. Comme stipulé dans sa Politique mondiale sur les droits humains et ses Codes de conduite¹, Alcon Canada et Alcon s'engagent à respecter les droits des travailleurs et à interdire le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

¹ Trouvez la Politique mondiale sur les droits humains ici (en anglais seulement): https://alcon.widen.net/s/fbbwtjctpn/global_policy_on_human_rights_en_v.1_16_sept_2022. Trouvez le Code de conduite professionnelle ici: <https://integrity.alcon.com/fr/code-de-conduite-professionnelle>, et le Code de conduite d'Alcon pour les tiers ici: https://alcon.widen.net/s/rtjrrpwmr6/alcon-third-party-coc_fr-fr.

Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Alcon effectue des évaluations de contrôle et de diligence raisonnable ciblées, axées sur les risques, auprès de ses fournisseurs avant de conclure un contrat avec eux et périodiquement par la suite. Ce programme multi-niveaux évalue les risques liés aux droits de la personne en général, à la lutte contre la corruption, aux minéraux de conflit et aux normes de travail équitables, entre autres sujets. Alcon effectue des vérifications axées sur les risques des activités des fournisseurs en ce qui concerne les affaires d'Alcon pour confirmer la conformité des fournisseurs aux engagements contractuels, à la performance et aux normes de qualité.

La plupart des marchandises importées au Canada par Alcon Canada sont produites ou fournies par des entités Alcon étrangères. Alcon Canada s'appuie sur les mesures prises par d'autres entités Alcon, notamment le contrôle et la diligence raisonnable auprès des fournisseurs décrits ci-dessus, pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de ces marchandises.

Alcon Canada importe également au Canada un petit nombre de marchandises directement auprès de fournisseurs tiers. Les fournisseurs tiers d'Alcon Canada sont également soumis au processus de contrôle et de diligence raisonnable d'Alcon.

Alcon Canada ne produit pas de marchandises au Canada ou en dehors du Canada.

Alcon maintient des politiques qui traitent du travail forcé et du travail des enfants, notamment la Politique mondiale sur les droits humains, le Code de conduite professionnelle et le Code de conduite d'Alcon pour les tiers. Ces politiques sont mises en œuvre localement par Alcon Canada et sont abordées plus en détail ci-dessous.

Dans le cadre de sa culture « dites-le », Alcon encourage les fournisseurs et les associés à poser des questions et à signaler les problèmes d'ordre éthique (notamment les préoccupations liées à la Politique mondiale sur les droits humains ou aux Codes de conduite) en communiquant avec un membre de la direction d'Alcon, des Ressources humaines ou du Service juridique. Les signalements peuvent également être faits par la Ligne d'assistance en matière d'éthique d'Alcon, un service en ligne confidentiel géré indépendamment. Lorsque la loi l'autorise, les signalements par la Ligne d'assistance peuvent être anonymes.

Renseignements supplémentaires

(a) Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Alcon Canada Inc. est une société de droit fédéral basée à Mississauga, en Ontario. Alcon Canada est une filiale en propriété exclusive de la société suisse Alcon Pharmaceuticals Ltd., elle-même détenue en propriété exclusive par la société suisse Alcon Inc.

En 2023, Alcon Canada comptait environ 300 employés en moyenne.

Alcon Canada est l'importateur de produits fabriqués ou fournis par des entités Alcon étrangères, y compris Alcon Vision, LLC, basée aux États-Unis, pour les produits de soins de la vue et Alcon Pharmaceuticals Ltd., basée en Suisse, pour les produits chirurgicaux. Les activités d'Alcon Canada consistent principalement en la commercialisation, la vente et la distribution de ces produits au Canada.

Les chaînes d'approvisionnement d'Alcon Canada sont donc constituées en grande partie de celles d'autres entités Alcon. Alcon travaille avec un vaste réseau de fournisseurs à travers le monde. Ses chaînes d'approvisionnement comprennent l'approvisionnement en matériaux et l'achat de composants à l'échelle mondiale pour l'équipement chirurgical, les lentilles cornéennes et les médicaments connexes, ainsi que les activités de fabrication, d'emballage, de commercialisation et de distribution. Alcon confie également certaines tâches et capacités à des tiers.

Alcon Canada est également l'importateur et le distributeur d'un petit nombre de produits chirurgicaux non fabriqués ou non fournis par d'autres entités Alcon, qu'Alcon Canada vend à ses clients pour une utilisation avec les produits Alcon. Alcon Canada se procure ces produits aux États-Unis.

(b) Politiques et processus de diligence raisonnable

Politiques

Alcon Canada respecte et met en œuvre les politiques mondiales d'Alcon qui traitent du travail forcé et du travail des enfants, y compris la Politique mondiale sur les droits humains, le Code de conduite professionnelle et le Code de conduite d'Alcon pour les tiers.

La Politique mondiale sur les droits humains interdit le recours au travail des enfants, ou au travail forcé, carcéral, servile, en servitude, ou involontaire, ou toute forme d'esclavage moderne ou de traite d'êtres humains dans toute partie des activités commerciales ou de la chaîne d'approvisionnement d'Alcon².

Le Code de conduite professionnelle témoigne de l'engagement d'Alcon à respecter les droits des travailleurs, à se conformer aux lois sur l'emploi et les droits de la personne, et à empêcher tout travail des enfants, esclavage moderne ou traite d'êtres humains de se produire dans toute partie de ses activités commerciales ou de sa chaîne d'approvisionnement³. Le Code de conduite professionnelle attend des associés qu'ils dénoncent toute action incompatible avec les attentes du Code.

² Trouvez la Politique mondiale sur les droits humains ici (en anglais seulement): https://alcon.widen.net/s/fbbwtjctpn/global_policy_on_human_rights_en_v.1_16_sept_2022..

³ Trouvez le Code de conduite professionnelle ici: <https://integrity.alcon.com/fr/code-de-conduite-professionnelle>.

Le Code de conduite d'Alcon pour les tiers décrit les politiques d'Alcon sur les droits du travail, y compris les attentes concernant le travail librement choisi, le travail des enfants et des jeunes travailleurs, la non-discrimination, le traitement équitable, les salaires, les avantages sociaux et les heures de travail, et la liberté d'association, ainsi que les attentes en matière de santé et de sécurité⁴. En s'engageant à respecter ce Code, les fournisseurs acceptent de ne pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé de quelque nature que ce soit, y compris le travail servile, le travail en servitude ou le travail carcéral involontaire. Les fournisseurs acceptent également de ne pas se livrer à toute autre forme d'esclavage et de traite d'êtres humains. Si un fournisseur ne répond pas aux exigences minimales d'Alcon en matière de droits de la personne, Alcon ne fera pas affaire avec lui.

Alcon Canada et Alcon sont disposés à travailler avec leurs fournisseurs tiers pour apporter les améliorations nécessaires pour se conformer au Code de conduite d'Alcon pour les tiers au moyen de l'engagement et de la collaboration. Il peut s'agir de vérifications, d'un suivi de l'évolution et des progrès réalisés dans le cadre des plans d'action correctifs, de l'orientation des fournisseurs vers des experts externes et d'autres mesures raisonnables visant à soutenir les améliorations continues.

L'Énoncé d'Alcon sur les chaînes d'approvisionnement et l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains⁵ décrit également les pratiques commerciales et les efforts d'Alcon en matière d'élimination de l'esclavage et de la traite d'êtres humains, y compris un aperçu du Programme d'intégrité et de conformité d'Alcon, conçu pour soutenir une conduite légale et éthique ainsi que pour prévenir et détecter les violations de la loi et des politiques de la société.

Diligence raisonnable

Alcon effectue des évaluations de contrôle et de diligence raisonnable ciblées, axées sur les risques, auprès de ses fournisseurs avant de conclure un contrat avec eux et périodiquement par la suite. Ce programme multi-niveaux évalue les risques liés aux droits de la personne en général, à la lutte contre la corruption, aux minéraux de conflit et aux normes de travail équitables, entre autres sujets. Les évaluations des risques déclenchées pour chaque fournisseur dépendent de facteurs comme le code des marchandises, l'emplacement du fournisseur et les dépenses annuelles. En fonction de ces critères, le système active divers domaines de risque et présente les questions de sélection pertinentes en conséquence. Les réponses à ces questions détermineront les questionnaires d'évaluation des risques spécifiques qui sont nécessaires. Si les questions de sélection déterminent que l'évaluation des droits du travail est nécessaire, une tâche d'évaluation détaillée des risques sera confiée à l'expert en risques du travail. Une fois le questionnaire d'évaluation des risques liés aux droits du travail rempli, il est soumis à l'expert en risques aux fins d'examen. Aucune transaction financière ne peut avoir lieu avec le fournisseur tant que l'expert en risques n'a pas approuvé et marqué l'évaluation des risques en matière de droits du travail comme terminée. Si l'expert en risques constate que les politiques du fournisseur ne soutiennent pas les réponses fournies dans le questionnaire ou s'il existe d'autres préoccupations importantes en matière de droits du travail, le fournisseur peut être rejeté. Si l'évaluation des risques permet d'identifier des risques potentiels pour les droits du travail, le fournisseur devra mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

Alcon effectue des vérifications axées sur les risques des activités des fournisseurs en ce qui concerne les affaires d'Alcon pour confirmer la conformité des fournisseurs aux engagements contractuels, à la performance et aux normes de qualité.

⁴ Trouvez le Code de conduite d'Alcon pour les tiers ici: https://alcon.widen.net/s/rjtjrrpwmr6/alcon-third-party-coc_fr-fr.

⁵ Trouvez l'Énoncé d'Alcon sur les chaînes d'approvisionnement et l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains ici (en anglais seulement): https://alcon.widen.net/s/mqxqgbn5sp/2021_alcon_supply_chain_modern_slavery_human_trafficking_statement_bod_approved_28apr2021.

En 2024, Alcon Canada a envoyé une lettre à des fournisseurs tiers directs (c.-à-d. des fournisseurs directs, non-Alcon) situés à l'extérieur du Canada demandant à ces fournisseurs de confirmer qu'à leur connaissance, aucun travail forcé ou travail des enfants n'a été utilisé à l'une ou l'autre étape de la chaîne d'approvisionnement de leurs marchandises et activités en 2023. Alcon Canada a l'intention d'envoyer une telle lettre à ses fournisseurs tiers directs en dehors du Canada sur une base annuelle à l'avenir.

(c) Risques de travail forcé et de travail des enfants

Les risques les plus élevés du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement d'Alcon Canada sont liés aux matériaux clés suivants :

- les appareils électroniques, les composants électroniques et les circuits imprimés, les matériel informatique et de télécommunications, et les instruments ou équipements chirurgicaux, en particulier lorsqu'ils proviennent (directement ou indirectement) de certains pays d'Asie; et
- les matières premières métalliques provenant de mines dans des juridictions affectées par un conflit ou avec un mauvais rendement en matière de droits du travail ou une prévalence élevée ou une vulnérabilité à l'esclavage moderne.

Alcon Canada et Alcon évaluent et gèrent ces risques en partie au moyen des évaluations de diligence raisonnable axées sur les risques auprès de ses fournisseurs décrites ci-dessus. Les évaluations des risques déclenchées dépendent de facteurs comme le code des marchandises et l'emplacement du fournisseur. Ces risques sont également gérés par l'établissement de politiques comme la Politique mondiale sur les droits humains, le Code de conduite professionnelle et le Code de conduite d'Alcon pour les tiers.

En ce qui concerne certaines matières premières métalliques qui peuvent être considérées comme des « minéraux de conflit », Alcon est éloignée de plusieurs étapes de leur extraction, car elle est un acheteur de composants. Alcon n'achète pas de minerai brut ou de minéraux de conflit non raffinés. Alcon doit compter sur ses fournisseurs immédiats pour fournir des informations concernant l'approvisionnement en minéraux de conflit. Ces fournisseurs immédiats sont également souvent très éloignés de l'extraction des minéraux de conflit. Le Code de conduite d'Alcon pour les tiers établit une norme pour le soutien des fournisseurs en ce qui concerne le suivi des minéraux de conflit. Plus précisément, le Code de conduite pour les tiers exige que les fournisseurs aident à : identifier la source des minéraux de conflit dans les produits qu'ils vendent à Alcon et, dans la mesure du possible par des moyens raisonnables, les noms des fonderies et des raffineurs qui traitent les minéraux de conflit et le pays d'origine de ces minéraux de conflit; coopérer avec Alcon dans son processus de diligence raisonnable et en répondant aux demandes relatives aux minéraux de conflit dans ses produits; fournir des preuves raisonnables de l'exécution par les fournisseurs d'une diligence raisonnable similaire à l'égard de tout fournisseur ou sous-traitant impliqué dans la production de matériaux ou de produits fournis à Alcon ou de tout composant de ces matériaux ou produits; et collaborer avec Alcon pour évaluer les possibilités de sources alternatives lorsque des minéraux de conflit non libres de conflit sont identifiés.

(d) Mesures de remédiation et (e) Remédiation en cas de perte de revenus

Alcon Canada n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement et n'a donc pas eu de raison de prendre des mesures pour y remédier, ni de prendre des mesures pour remédier aux pertes de revenus des familles vulnérables engendrées par des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement.

(f) Formation

Alcon Canada ne donne pas de formation aux employés portant spécifiquement sur le travail forcé et le travail des enfants.

Tous les associés d'Alcon (y compris ceux d'Alcon Canada) suivent une formation annuelle sur le Code de conduite professionnelle, qui affirme l'engagement d'Alcon à respecter les droits des travailleurs, à se conformer aux lois sur l'emploi et les droits de la personne, et à empêcher tout travail des enfants, esclavage moderne ou traite d'êtres humains de se produire dans toute partie des activités commerciales ou de la chaîne d'approvisionnement d'Alcon. Alcon fournit une formation ciblée supplémentaire aux associés sur les exigences qui s'appliquent à leurs fonctions respectives, y compris aux personnes responsables de l'évaluation des risques, de la diligence raisonnable et de l'engagement des fournisseurs.

(g) Évaluation de l'efficacité

Alcon Canada n'évalue pas directement l'efficacité de ses efforts visant à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Toutefois, Alcon effectue une surveillance et une vérification axées sur les risques pour évaluer l'efficacité du Programme mondial d'intégrité et de conformité d'Alcon. L'équipe Éthique et conformité d'Alcon s'efforce continuellement d'affiner ce programme pour répondre aux lacunes identifiées et aux risques déclenchés par les changements dans les activités commerciales d'Alcon et/ou les changements dans les exigences externes. Cette équipe fournit également des rapports d'étape et se réunit chaque trimestre avec le Comité de vérification et de conformité d'Alcon.

Au cours des dernières années, Alcon a fait appel à des consultants externes pour évaluer les processus de diligence raisonnable d'Alcon en ce qui concerne les risques liés aux droits du travail et faire des recommandations pour l'amélioration de ces processus.

Grâce à la collaboration d'Alcon avec EcoVadis, un fournisseur de premier plan de notations mondiales de durabilité commerciale, Alcon sera en mesure d'intégrer la performance des fournisseurs en matière de droit du travail et de droits de la personne dans ses résultats de performances stratégiques au fil du temps.

* * * * *

Approbation

Ce rapport a été approuvé par résolution des administrateurs d'Alcon Canada Inc. le 20 mai 2024 en application de l'alinéa 11(4)a) de la Loi.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Rosario Bellucci
Directeur financier et administrateur, Alcon Canada Inc.
23 mai 2024

Rosario Bellucci

J'ai le pouvoir de lier Alcon Canada Inc.